

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018
À MONNEVILLE**

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur François MASURIER est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13 décembre 2018

Le compte-rendu du comité syndical du 13 décembre 2018 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité.**

III. Approbation du compte-rendu du débat d'orientation budgétaire du 12 novembre 2018

Le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2019 du 12 novembre 2018 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité.**

IV. Décision modificative n°1

Monsieur FOURNIER expose les modalités de la décision modificative n°1 qui est équilibrée à 0 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.**

V. Budget primitif 2019

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 qui est équilibré à la somme de 4 305 005,00 € dont 1 329 900,00 euros en section d'exploitation et 2 975 105,00 euros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **approuve à l'unanimité le budget primitif 2019**

VI. Convention de remboursement avec la COGEFIM

Madame WIBAUX explique que le SMEPS réalisera en 2018-2019 des travaux de renforcement pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie et de pose de poteaux incendie pour la couverture incendie de la ferme de Plantognion.

La COGEFIM, qui gère la réhabilitation de cette ferme, s'est engagée auprès du SMEPS à payer les travaux de pose de réseaux et de pose de poteaux incendie. En effet, le projet est déjà alimenté en eau potable mais le débit actuel (qui est le débit réglementaire minimum que nous devons aux abonnés) n'est pas assez conséquent par rapport au futur projet.

Afin de régulariser cette situation, il vous est proposé de signer avec la COGEFIM une convention de remboursement détaillant les sommes dues par celle-ci.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de remboursement** avec la société COGEFIM.

VII. Convention type concernant la participation des communes au raccordement des lotissements communaux

Monsieur le Président rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été discuté de la possibilité de participation des communes aux extensions de réseaux d'eau potable lorsque ces extensions sont justifiées par la création de lotissements communaux. Ainsi, le coût de réalisation de ces travaux d'extension pourrait être impacté par les communes sur le prix de vente des terrains.

Lors du comité syndical, il a été précisé que serait considéré comme lotissement tous projets à partir de 3 maisons et/ou 3 lots à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **approuve à l'unanimité la mise en place de cette participation** par la création d'une convention entre le SMEPS et les communes concernées par ce type de projet.

VIII. Élection d'un nouvel élu à la Commission Agricole

Monsieur BLANCHARD explique que fin d'année 2017, les élus du SMEPS avaient acté la création d'une commission agricole afin de prioriser les actions à mettre en œuvre sur les BAC de Laboissière en Thelle / Méru et de faciliter leurs mises en place.

Afin de compléter cette commission, Monsieur le Président propose à l'assemblée, la candidature de :

- Monsieur Eddie VANDENABEELE

Est élu membre de la commission agricole du SMEPS dès le premier tour de scrutin, à l'unanimité, Monsieur Eddie VANDENABEELE.

IX. Demande de subvention pour les travaux prévus au budget

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à faire toutes les demandes de subventions nécessaires pour les travaux suivants, prévus au budget 2019 :

- le renforcement du réseau sur 430 m rue Marceau à Méru (192 000 €),
- la réhabilitation du réseau sur 500 m rue Émile Zola à Méru (225 000 €),
- le renforcement du réseau sur 100 m rue Gambetta à Méru (45 000 €),
- la réhabilitation du réseau sur 145 m rue Jeanne d'Arc à Méru (65 000 €),
- le renforcement du réseau sur 60 m et extension sur 210 m rue de Fresnoy à Belle-Église (87 540 €),
- le renforcement du réseau sur 180 m rue de l'Europe à Saint Crépin Ibouvillers (83 595 €).

Lors du Comité, M. NEVEU a demandé si la réhabilitation du réseau Rue de l'Arglière avait été abandonnée car elle n'apparaissait pas dans les lignes ci-dessus. Or celle-ci n'apparaît pas ici car les demandes de subventions, pour cette opération, ont déjà été réalisées en 2018 (le Département ayant répondu qu'il ne finançait pas ce type d'opération).

Il est rappelé, lors du Comité, que les 1 610 000 euros inscrits au budget pour le renouvellement des canalisations correspond à une enveloppe globale et qu'elle sera répartie en fonction des différents besoin en réhabilitation.

Par ailleurs, la commune de Méru n'ayant finalement prévu à son budget que la réfection de la rue Jeanne d'Arc, les crédits affectés aux rues Marceau et Gambetta pourront être réaffectés sur la rue de l'Arglière à Villeneuve les Sablons.

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité la réalisation des travaux** listés ci-dessus.

Et **autorise, à l'unanimité, le Président à déposer les dossiers de demande de subvention** auprès de l'État, du Département et de l'Agence de l'eau aux taux maximums.

X. Renouvellement de demande de subvention

Il a été demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à renouveler les demandes de subventions n'ayant pas reçues de réponse en 2018 :

- la réhabilitation de 3 réservoirs d'eau potable (515 647,60 €),
- le renforcement du réseau sur 1 807 m RD46 à La Drenne (636 637,69 €),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'eau potable (30 100 €).

Le Comité Syndical **autorise, à l'unanimité, le Président à renouveler les dossiers de demande de subvention** auprès de l'État, du Département et de l'Agence de l'eau aux taux maximums.

XI. Indemnités dues au trésorier

Monsieur le Président vous propose d'accorder à Monsieur DIEDRICH les indemnités de conseil et de budget pour le deuxième semestre 2018 (222,02 euros net).

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH